Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260511-074_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 074/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 24
de Votants 27
Pouvoirs : 3

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 mai 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : BOUTTIER Élodie, GUYOT Albane, DANIEL Jean-Louis.

Absent : /

Pouvoirs : BOUTTIER Élodie à LE GALL Jean-Paul, GUYOT Albane à LE NAOUR Solène, DANIEL Jean-Louis à GARDETTE Stéphane.

Secrétaire de séance : AIDOUD Ahmed a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Actions jeunesse – Séjour avec les jeunes Polonais. Eté 2026 – Convention de participation financière avec le comité de jumelage.

La commune de Breteil est jumelée avec la ville de Kwilcz en Pologne.

Depuis 2017, des jeunes Breteillais participent à des échanges avec des jeunes Polonais, dans le cadre de ce jumelage. Chaque groupe de jeunes s'engage sur deux ans : ils accueillent les Polonais et participent avec eux à des activités en Bretagne, puis partent à leur tour découvrir la Pologne l'été suivant. Ce projet fait écho à l'échange entre les élus, comités de jumelage et centre culturel des communes de Breteil et de Kwilcz. En s'engageant dans ces activités, les jeunes prennent ainsi part à un aspect important de la vie citoyenne de Breteil.

Ce projet est construit en partenariat entre le service jeunesse de la Commune, les familles, le Centre culturel de Kwilcz et le comité de jumelage.
Afin d'organiser les modalités de financement du séjour de l'été 2022, il est proposé au Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune et le comité de jumelage.

Pour cette année 2026, un groupe de 10 jeunes Breteillais accueillera un groupe de 10 jeunes Polonais et leurs deux accompagnatrices du 13 au 20 juillet 2026.

Depuis le premier séjour réalisé en 2017, il est convenu que l'organisateur accueillant (la mairie de Breteil en 2026) prenne en charge financièrement les activités et les trajets en interne durant le séjour. Ainsi, le groupe accueilli (le Centre culturel de Kwilcz en 2026) se charge seul de son transport jusqu'au lieu d'accueil et règle à l'hôte les frais d'hébergement et de nourriture.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260511-074_2026-DE

Le Comité de jumelage assure les liens avec le Centre culturel. C'est lui qui prélèvera le montant correspondant aux frais d'hébergement et de nourriture à l'issue du séjour, pour le reverser à la mairie de Breteil, organisatrice du séjour. Ce montant est évalué à 800 € dans le budget prévisionnel. Le montant précis réalisé sera indiqué au Comité de jumelage qui fera le lien avec le centre culturel de Kwilcz, à l'issue du séjour.

Le Comité de jumelage participe au financement du séjour à hauteur de 1 500 € en 2026, qui seront versés à la mairie de Breteil à l'issue du séjour, accompagnés du montant dû par le Centre culturel de Kwilcz, soit un prévisionnel de 2 300 € au total.

La Commune perçoit la participation des familles françaises, avec une facturation qui leur est faite. Les recettes de l'autofinancement sont enregistrées dans la régie de recettes. Elle perçoit également une participation de la CAF, dans la prise en charge de la rémunération de la directrice, via la Prestation de Services Jeunes.

Ainsi, dans les termes de la convention annexée, il est proposé que le Comité de jumelage participe au financement du séjour à hauteur de 2 300,00 € en 2026 (montant prévisionnel), qui seront reversés à la mairie de Breteil à l'issue du séjour, comprenant le montant dû par Centre culturel de Kwilcz (800 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention présentée et annexée,
- autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
AIDOUD Ahmed